

Villejuif, le 19 février 2018

Lettre ouverte à Monsieur le Maire de Villejuif

Monsieur le Maire,

Nous avons appris en lisant le journal municipal « Villejuif notre ville » la décision que vous avez fait prendre par le conseil municipal d'attribuer un local à « l'épicerie solidaire », association caritative qui a pour objectif d'agir contre la précarité et l'exclusion.

Nous partageons ces valeurs et agissons dans le même sens dans le domaine du logement. Nous pourrions donc nous réjouir qu'après une longue attente, ses responsables aient obtenu satisfaction.

Mais, hélas, cette décision n'est pas valide : en effet ce local situé au 38 sentier Benoit-Malon a déjà un occupant : les locataires de la cité Jacques Duclos-Benoît Malon et leurs associations, notamment la CNL. C'est l'objet de la convention qui attribue ce lieu dont le statut est celui de « Local commun résidentiel », prévu par les textes qui régissent le logement social. Votre décision priverait les locataires de leur seul lieu de réunion et d'activité sociale sur la Cité.

Il semble que ce n'est pas la première fois que vos services ignorent ce type de convention : ils n'avaient pas non plus la mémoire de celle liant la mairie aux syndicats quant à la gestion de la Bourse du Travail.

Aussi, afin de prendre les choses dans le bon sens et de ne pas réitérer des errements du proche passé, nous vous proposons de nous rencontrer au plus vite avec le président de l'OPH afin de trouver une solution à la fois pour les locataires de la cité, leurs associations et l' « Épicerie solidaire » avec qui nous sommes bien sûr en relation à ce sujet.

Nous attendons votre réponse et vous adressons, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Patrick BERLIER

Président de l'Union Locale CNL de Villejuif